

**VENTE :**

De	A	Honoraires TTC
0 €	50 000 €	15,00%
50 001 €	100 000 €	10,00%
100 001 €	150 000 €	9,00%
150 001 €	200 000 €	7,25%
200 001 €	250 000 €	7,00%
250 001 €	300 000 €	6,75%
300 001 €	350 000 €	6,50%
350 001 €	400 000 €	6,25%
400 001 €	450 000 €	6,00%
450 001 €	500 000 €	5,75%
500 001 €	600 000 €	5,50%
600 001 €	700 000 €	5,25%
700 001 €	au-delà	5,00%

Honoraires à la charge du vendeur**LOCATION :****Honoraires à la charge du bailleur**

Mandat, photographe, commercialisation, dossiers, visites, bail	1 mois de loyer hors charges TTC
État des lieux	3€/m ² TTC

Honoraires à la charge du locataire

Dossier, visite, bail				12€/m ² TTC
État des lieux				3€/m ² TTC

GESTION LOCATIVE :

Service Initial : 8,4 %TTC

Service Confort : 9,6 % TTC

Service Privilège : 10,8 % TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.